



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU GERS (32)

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2 – NOTE COMMUNALE

COMMUNE DE SAINT-MONT

ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT


AGENCE DE TOULOUSE

15 Allée de Bellefontaine
BP 70644
31106 TOULOUSE Cedex 1
Tel. : +33 (0) 5 62 88 77 00
Fax : +33 (0) 5 62 88 77 19

DATE : 2018 - REF. :8330697_VLT2-V1_SM-v2

SUIVI ET CONTROLE

Indice	Date	Etabli par	Contrôlé par	Modification
V1	12/17	LBH	LBH	Première version
V2	12/18	LBH	LBH	Intégration phase enjeux

Etabli et contrôlé :		Contrôlé et proposé :	
Le : 05/12/18	Par : LBH	Le :	Par :
			

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
1. AVANT-PROPOS	3
2. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE DE SAINT-MONT	4
3. DESCRIPTION DES PHENOMENES NATURELS	6
3.1. COURS D'EAU ETUDIES	6
3.2. PHENOMENES HISTORIQUES CONNUS	6
3.3. CRUE DE REFERENCE ET METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE	7
4. CARTOGRAPHIE DES ALEAS	8
5. CARTOGRAPHIE DES ENJEUX	9
5.1. POPULATION	9
5.2. IDENTIFICATION DES ENJEUX	9
5.2.1. Méthodologie générale	9
5.2.2. Analyse des enjeux ponctuels	10
5.2.3. Analyse des enjeux linéaires	10
5.2.4. Projet.....	10
GLOSSAIRE	11

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE
ANNEXE 2 : REPERES DE CRUES

PREAMBULE

Le Code de l'Environnement, Livre V - titre VI - chapitre II - articles L562-1 à L562-9, définit un outil réglementaire, le **Plan de Prévention des Risques (PPR)**, qui a pour objet de délimiter les zones exposées aux risques naturels prévisibles et d'y réglementer les utilisations et occupations du sol.

Le PPR constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'Etat en matière de prévention des risques naturels. Il est une servitude publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en terme d'indemnisation pour catastrophe naturelle.

Les conditions d'application de ce texte sont précisées notamment par :

- le Code de l'Environnement - partie législative - chapitre II : plans de prévention des risques naturels prévisibles - articles L.562-1 à 8 ;
- le décret n°95 - 1089 du 5 octobre 1995, relatif aux plans de préventions des risques naturels, modifié le 5 janvier 2005.

En application des dispositions réglementaires en vigueur, le Préfet du Gers a prescrit le 24 mai 2016 l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondations sur les communes d'Arblade-le-Bas, Aurensan, Barcelonne-du-Gers, Bernède, Cahuzac-sur-Adour, Cannet, Caumont, Corneillan, Galiax, Gée-Rivière, Goux, Izotges, Jû-Belloc, Labarthète, Lannux, Lelin-Lapujolle, Maulichères, Maumusson-Laguian, Plaisance, Préchac-sur-Adour, Projan, Riscle, Saint-Germé, Saint-Mont, Sarragachies, Ségos, Tarsac, Tasque, Termes-d'Armagnac, Vergoignan, Verlus, Viella.

Le PPR aura de manière générale pour objet :

- de délimiter les zones exposées aux risques naturels et d'y interdire tous "types de constructions d'ouvrages, d'aménagements, d'exploitations agricoles, forestières, artisanales", ou dans le cas où ils pourraient être autorisés, de définir les prescriptions de réalisation ou d'exploitation ;
- de délimiter les zones non exposées au risque mais dans lesquelles les utilisations du sol doivent être réglementées pour éviter l'aggravation des risques dans les zones exposées ;
- de définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui incombent aux particuliers et aux collectivités publiques, et qui doivent être prises pour éviter l'aggravation des risques et limiter les dommages.

La Direction Départementale des Territoires du Gers, chargée de l'instruction et du pilotage de cette procédure a confié au bureau d'étude Artelia l'élaboration du projet de PPRi.

La prescription concerne exclusivement le risque inondation.

PREFECTURE DU GERS
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION
BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2 : NOTE COMMUNALE – COMMUNE DE SAINT-MONT

Conformément à l'article R562-3 du Code de l'Environnement, le dossier s'articule autour de ces pièces selon les trois volets suivants :

- Volet 1 : Note de présentation du bassin de risque

La note de présentation a pour objet d'expliquer le cadre général de la procédure PPR, de préciser les raisons de sa prescription et de présenter la démarche méthodologique relative à l'évaluation des risques. Le bassin de risque concerné est également décrit au regard des phénomènes naturels d'une part et de l'environnement hydrologique et géologique d'autre part.

- Volet 2 : Notes communales et documents cartographiques

Les notes communales sont établies pour chaque commune du bassin de risque. Leur principal objectif est de présenter les résultats des investigations menées sur le territoire. Ces résultats sont détaillés et cartographiés sur des cartes spécifiques (carte hydrogéomorphologique, carte des hauteurs et des vitesses, carte des aléas et carte des enjeux).

- Volet 3 : Zonage réglementaire et règlement

Le plan de zonage, constituant la cartographie réglementaire du PPR, délimite les zones à risques dans lesquelles sont applicables des interdictions, des prescriptions réglementaires homogènes et des mesures de prévention, de protection ou de sauvegarde. Associé au règlement, ce plan constitue le fondement de la démarche du PPR.

Le présent dossier constitue le « Volet 2 » relatif à la note communale de la commune de Saint-Mont des bassins Adour et Lées.

1. AVANT-PROPOS

Conformément à l'article R562-3 du Code de l'Environnement et comme indiqué précédemment, le dossier est organisé classiquement autour de trois pièces réglementaires. Le présent dossier constitue le « volet 2 » relatif à la note communale de Saint-Mont.

Il a pour objet d'explicitier les éléments spécifiques à retenir dans le cadre de la commune de Saint-Mont au travers des différents aspects suivants :

- phénomènes naturels et aléas répertoriés sur la commune ;
- enjeux associés à la commune.

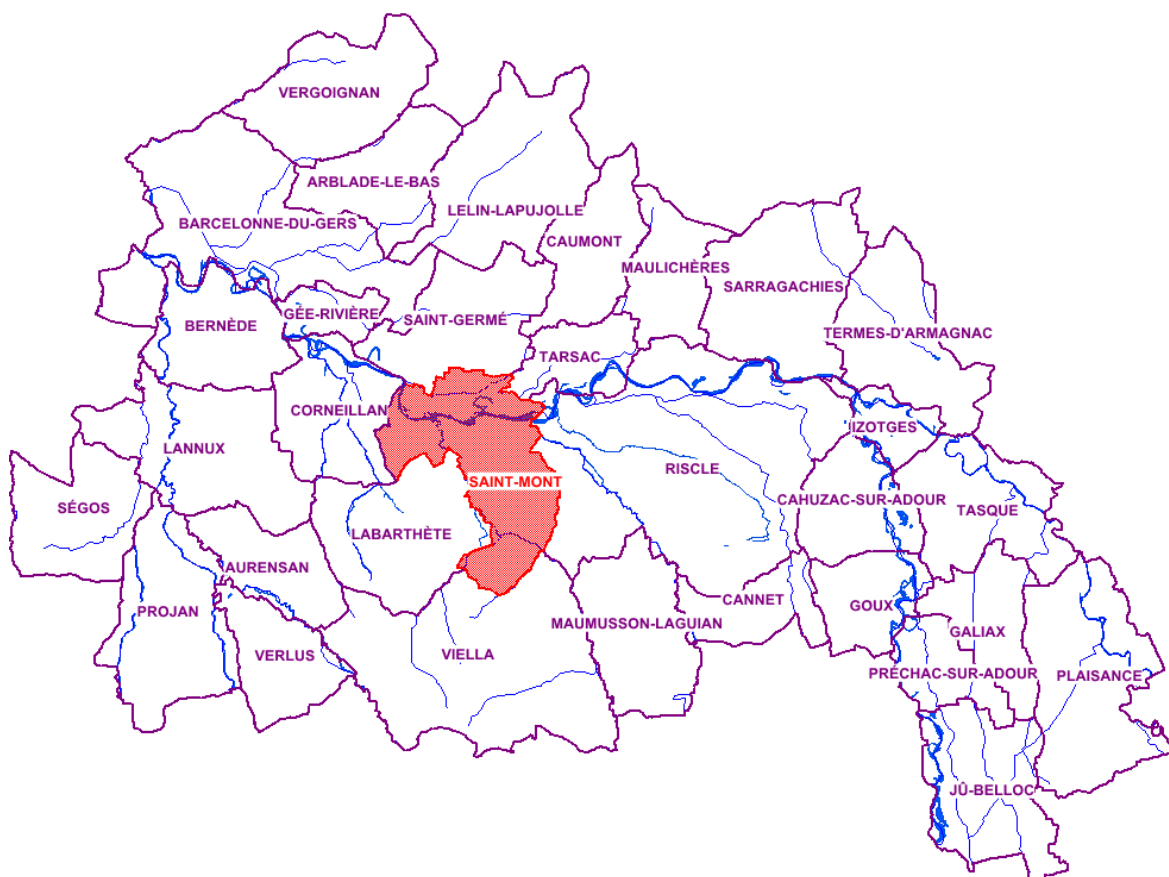
Il est accompagné des documents cartographiques suivants :

- carte des aléas liés aux inondations ;
- carte des enjeux.

Ces cartes ont été dressées sur un fond de plan parcellaire. L'échelle de restitution est le 1/5 000^{ème}.

2. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE DE SAINT-MONT

La commune de Saint-Mont s'étend dans la partie centrale du bassin Adour et Lées, située au sein de la Communauté de Communes Armagnac Adour. Traversée par le cours d'eau Adour, elle couvre un territoire 12,6 km² et compte environ 319 habitants, soit une densité de 25,3 hab/km². Le centre bourg de la commune s'inscrit sur la partie haute du territoire, culminant à plus de 120 m NGF pour une plaine alluviale de l'Adour située à une altimétrie de l'ordre de 95 à 100 m NGF. A noter toutefois la présence de quelques enjeux sur la partie basse le long de la RD 946, dont la cave coopérative vinicole qui borde le Saget.



La commune de Saint-Mont est de manière générale divisée en trois unités morphologiques distinctes :

- la plaine agricole en bordure de l'Adour au Nord de la commune ;
- les coteaux marqués sur les parties Ouest et Est du territoire rassemblant une grande partie de l'urbanisation ;
- la plaine alluviale du Saget au Sud-Ouest de la commune.

PREFECTURE DU GERS
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION
BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2 : NOTE COMMUNALE – COMMUNE DE SAINT-MONT

Le réseau hydrographique se compose essentiellement sur cette commune, des cours d'eau suivants :

- l'Adour, cours d'eau principal qui s'inscrit au Nord de la commune ;
- le ruisseau du Saget et son affluent le ruisseau du Barry, qui marquent la limite communale Ouest avec la commune de Labarthète ; le Saget conflue avec l'Adour en aval de la RD 262 ;
- des petits ruisseaux affluents drainant les coteaux.



3.DESCRPTION DES PHENOMENES NATURELS

Rappelons en préambule que seul le risque inondation par débordement de cours d'eau est concerné par cette étude.

3.1. COURS D'EAU ETUDIES

L'ensemble du réseau hydrographique figurant sur le SCAN 25 de l'IGN été pris en compte, quelque soit sa nature (pérenne ou intermittent).

Les principaux cours d'eau étudiés sur la commune de Saint-Mont sont rappelés dans le tableau suivant.

Commune	Cours d'eau
Saint-Mont	L'Adour
	Le Saget
	Les ruisseaux affluents

3.2. PHENOMENES HISTORIQUES CONNUS

Le tableau présenté ci-dessous récapitule, en fonction du réseau hydrographique concerné et par ordre chronologique, les principaux épisodes historiques relevés sur la commune de Saint-Mont. Ces données sont issues des réunions de recueil de témoignages réalisées en commune, des études antérieures, des données Prim.net, etc.

L'Adour a connu, par le passé, de nombreuses crues à caractère exceptionnel dont notamment les crues de 1875, 1897, 1952, 1977. Ces écoulements brutaux se produisent généralement en été et sont engendrés par des précipitations orageuses favorisant la concomitance des ruissellements à la confluence de sous-bassins.

La crue qui a particulièrement marqué les riverains du bassin de l'Adour est la crue de février 1952, avec plus de 1 150 m³/s au droit d'Aire-sur-l'Adour, en aval immédiat du bassin d'étude. C'est la crue la plus importante connue sur le bassin versant, résultant d'un épisode pluvieux exceptionnel. Des dysfonctionnements des infrastructures linéaires existantes (rupture des « terrasses » au niveau de Tarsac notamment) ont provoqué des désordres supplémentaires localisés. La période de retour associée à cette crue est de l'ordre de l'occurrence centennale voire plus (sur la partie aval du bassin versant, la période de retour à Aire-sur-l'Adour est estimée à 150 ans environ).

Sur Saint-Mont, les élus et riverains font état des crues de 1952 (crue la plus importante notamment sur la partie aval du Saget et sur l'Adour), et des crues plus récentes de 2013 et 2014 sur les deux cours d'eau principaux. Plusieurs repères de crues ont été identifiés, disponibles en annexe 2. Des photographies d'événements de crue sont également disponibles en annexe 1, à la suite du questionnaire d'enquête.

PREFECTURE DU GERS
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION
 BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2 : NOTE COMMUNALE – COMMUNE DE SAINT-MONT

Les élus soulignent des débordements lors de la crue de 2014 au droit de la cave coopérative (occurrence 10 à 20 ans d'après les éléments disponibles sur les stations de Riscle et Aire-sur-l'Adour). Des terrasses de protection ont été mise en œuvre sur ce secteur (non prises en compte dans le PPRi, cf. Volet n°1).

Date	Cours d'eau	Commentaire	Source
04/02/1952	Adour	Crue exceptionnelle – Dysfonctionnements particulier sur les digues de Tarsac – De l'eau jusqu'à Saint Germé.	Elus et riverains
25/12/1999	-	Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle : Inondation, coulée de boue et mouvement de terrain	Prim.net
25/05/2007	-	Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle : Inondation, coulée de boue	Prim.net
10/06/2008	-	Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle : Inondation, coulée de boue	Prim.net
24/01/2009	-	Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle : Inondation, coulée de boue	Prim.net
24/01/2014	Adour et Saget	Débordements de l'Adour en amont de la RD 262 et au droit de la cave coopérative – Débordements du Saget en amont de la RD 946, plusieurs enjeux bâtis impactés.	Elus et riverains

3.3. CRUE DE REFERENCE ET METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

La méthodologie mise en œuvre au droit des différents cours d'eau est présentée ci-après.

Sur l'Adour, un profil en long relatif à l'événement de février 1952 a été reconstitué sur l'ensemble de l'Adour entre Barcelonne-du-Gers et Ju-Belloc, sur la base des laisses de crues existantes sur le secteur. Des calculs hydrauliques locaux ont également été réalisés au besoin. La crue de référence est donc la crue du 03/04 février 1952.

Sur le Saget, la reconstitution du profil en long relatif à la crue de 1952 n'a été possible que sur la partie basse du secteur, en amont de la confluence avec l'Adour. Des calculs hydrauliques locaux ont été engagés pour la crue centennale théorique sur la partie amont du Saget mais également sur la partie aval, jugés cohérent avec les repères de crues de 1952.

Sur les autres cours d'eau, l'analyse hydrogéomorphologique a été privilégiée en l'absence de repère de crue et d'enjeux sur le secteur.

Commune	Cours d'eau	Méthodologie
Saint-Mont	Adour	Reconstitution du profil en long de la crue de février 1952 – Calculs hydrauliques locaux
	Saget	Reconstitution du profil en long de la crue de février 1952 sur la partie aval – Calculs hydrauliques locaux crue centennale sur la partie amont.
	Ruisseaux affluents	Analyse hydrogéomorphologique

4.CARTOGRAPHIE DES ALEAS

Les principes de qualification des aléas - hiérarchisation et délimitation - sont précisés dans la note de présentation Volet 1.

La carte des hauteurs d'eau et des vitesses et la carte des aléas sont fournies dans le dossier cartographique joint.

La partie basse de la commune à proximité de l'Adour est largement mobilisée, par des hauteurs supérieures à 1 m. Les aléas en résultant sont de classe forte à très forte. La cave vinicole est impactée par des hauteurs inférieures à 1 m, et des vitesses plutôt faibles.

La partie aval du Saget est influencée par les niveaux de l'Adour, en particulier en amont de la RD 946. Sur la partie amont, aucun enjeu bâti n'est impacté.

Sur les autres ruisseaux et affluents, l'emprise inondable reste limitée en regard de la topographie locale relativement encaissée (notamment sur les affluents).

5. CARTOGRAPHIE DES ENJEUX

Les critères d'évaluation des enjeux ont été définis par les services de la Direction Départementale des Territoires du Gers. Ils sont décrits dans la note de présentation (Volet 1), paragraphe 7.

5.1. POPULATION

Les résultats du recensement de la population réalisé par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) en 2010 et 2015 sont précisés dans le tableau suivant.

	2010	2015
Population	303	322
Densité moyenne (hab/km ²)	24,1	25,6
<u>Logements</u>		
Total	167	182
- Résidences principales	130	137
- Résidences secondaires	26	22
- Logements vacants	11	22
- Maisons	159	172
- Appartements	7	7

5.2. IDENTIFICATION DES ENJEUX

5.2.1. METHODOLOGIE GENERALE

La commune de Saint Mont est dotée d'une Carte Communale depuis 2012. L'élaboration d'un PLUi est en cours sur le territoire de la communauté des communes Armagnac Adour.

L'identification des enjeux a été réalisée à partir :

- des fonds cadastraux disponibles (BD parcellaire de l'IGN) ;
- de photographies aériennes récentes ;
- de visites de terrain ;
- des documents d'urbanisme (Carte Communale) en vigueur à la date de l'étude PPR ;
- des projets identifiés par la commune en cours d'élaboration à la date de l'étude PPR ;
- du recueil de données effectué auprès de la mairie via l'envoi d'un formulaire à compléter.

Les principaux enjeux identifiés et évalués dans le cadre de l'élaboration du dossier correspondent aux zones urbanisées au sens du PPR. Il s'agit, à minima, du bâti « physique » et des zones urbanisées des documents d'urbanisme (centre urbain, zone pavillonnaire et zone d'activités). Les éventuels projets futurs identifiés par la commune y sont également recensés.

La carte des enjeux permettant de localiser l'ensemble de ces zones ainsi que les équipements sensibles et sportifs de la commune, est jointe dans le dossier cartographique fourni.

5.2.2. ANALYSE DES ENJEUX PONCTUELS

Les enjeux impactés sur la commune de Saint-Mont sont relativement limités, le centre bourg du village n'étant pas impacté (topographiquement plus haut). Il convient toutefois de souligner les points suivants :

- plusieurs enjeux habités sont impactés, en bordure de la RD 946 par les débordements de l'Adour et du Saget ; les enjeux épars situés dans la plaine alluviale de l'Adour sont également concernés (fermes – lieu-dit Tournié notamment) ;
- la cave coopérative qui constitue un enjeu économique important pour la commune est touchée par les débordements de l'Adour mais également du Saget ;
- aucun établissements ou équipement sensibles et équipement stratégiques notamment en termes de gestion de crises n'est impacté ; seul un transformateur électrique est concerné.

5.2.3. ANALYSE DES ENJEUX LINEAIRES

Les principales voies de communication routières concernées par le risque inondation sur la commune de Saint-Mont sont la RD 946, la RD 262, la RD 114 et quelques voies communales.

5.2.4. PROJET

Quelques projets s'inscrivant en zone inondable ont été signalés, liés principalement à l'extension de la cave coopérative.

GLOSSAIRE

Bassin versant : ou bassin hydrographique (terme retenu par la directive-cadre sur l'eau) est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau, lac, mer, océan, etc.

L'aléa est la manifestation d'un phénomène naturel d'occurrence et d'intensité donnée.

L'enjeu est l'ensemble des personnes et des biens susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel.

Le risque majeur est la conséquence d'un aléa d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionnent des dégâts importants et dépassent les capacités de réaction des instances directement concernées.

La vulnérabilité exprime et mesure le niveau de conséquences prévisibles de l'aléa sur les enjeux. Différentes actions peuvent la réduire en atténuant l'intensité de certains aléas ou en limitant les dommages sur les enjeux.

Géomorphologique est le domaine de la géographie qui a pour objet la description, l'explication et l'évolution des formes du relief terrestre.

Hydrogéomorphologique est une approche géographique qui étudie le fonctionnement naturel des cours d'eau en analysant la structure des vallées. Ces vallées sont composées de plusieurs unités hydrogéomorphologiques : ce sont les différents lits topographiques que la rivière a façonnée dans le fond de vallée au fil des siècles, au fur et à mesure des crues successives.

Hydrologie est la science qui traite des écoulements.

Etiage définit le niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau.

Talweg (ou thalweg) correspond à la ligne qui rejoint les points les plus bas d'une vallée signifie littéralement "chemin de la vallée" en allemand.

Isocotes : courbe reliant les points d'égale altitude.

Laisse de crue : traces ou repères de crue.

Isobathe : courbe reliant les points d'égale profondeur.

Isohypse : Profils des cotes de l'eau

Espaces refuges : espace ou pièce aménagés dans un bâtiment, destinés à permettre aux personnes présentes dans le bâtiment d'attendre en tant que de besoin la fin de la crue ou une évacuation par les services de secours

Crue de référence : Crue réputée la plus grave entre celle représentée par la crue historique suffisamment renseignée et la crue centennale modélisée.

PHEC c'est-à-dire aux Plus Hautes Eaux Connues.

Période de retour : Temps statistique pour retrouver un événement N tel qu'il est défini selon une chance $1/N$. Par exemple, une crue décennale (période de retour de 10 ans) a une chance sur 10 de se produire dans l'année.

Débit centennal : ou débit de crue centennale qui est la valeur de la crue instantanée maximale en un point donné dont la probabilité d'apparition est d'une fois par siècle.

Débit décennal : ou débit de crue décennale qui est la valeur de la crue instantanée maximale en un point donné dont la probabilité d'apparition est de 10 fois par siècle.

Chevelu hydrographique : petits cours d'eau affluents d'un cours d'eau principal.

PREFECTURE DU GERS

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2 : NOTE COMMUNALE – COMMUNE DE SAINT-MONT

ANNEXES

PREFECTURE DU GERS

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2 : NOTE COMMUNALE – COMMUNE DE SAINT-MONT

**ANNEXE 1 :
QUESTIONNAIRE D'ENQUETE**

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
ADOUR / LEES / ARROS / BOUES
" BASSIN DE L'ADOUR ET DU LEES - LOT N°1"
VOLET INONDATION

REÇU
Le 02 NOV. 2016

ENQUETES EN COMMUNES



IDENTIFICATION

COMMUNE : Saint Gours 32400
NOM : TOLLIN CHRISTIAN
TEL : 06 83 20 21 07



Direction Départementale
des Territoires - Gers

1. LES CRUES HISTORIQUES ET LES DEGATS ASSOCIES

Remarque préalable :

Une cartographie de la commune est fournie ci-jointe. Vous pouvez y faire figurer vos remarques et constatations (repère de crue, emprise inondée par la crue, obstacles aux écoulements, ouvrages connus comme limitants, ...) et toute autre indication que vous jugeriez utile.

- 1.1. Votre commune a-t-elle, par le passé, subi des crues inondantes ? Quels sont les cours d'eau qui ont débordé, à quelle(s) dates et dans quelles proportions (emprise impactée..) ?
Merci de délimiter si possible la ou les zones inondées sur la carte jointe, les niveaux atteints, etc. N'hésitez pas à joindre des photographies, extraits de presse ou indiquer une personne à contacter.

L'ADOUR 2014
LE JAGEZ 2014 | 2013

- 1.2. Quelle est la crue considérée comme la plus impactante sur votre commune dans la mémoire collective ? Quelle est la crue la plus récente jugée impactante ?

L'ADOUR CRUE DE 1952
L'ADOUR CRUE 2014

- 1.3. Disposez-vous de repères de hauteurs d'eau maximales atteinte à l'occasion de crues ? Si oui, pourriez-vous les localiser sur la cartographie jointe ?

/

- 1.4. De quelles informations en lien avec la problématique inondation sur votre commune disposez-vous ou avez-vous connaissance ? Merci d'en indiquer sommairement le contenu si possible.

- | | | | |
|----------------------------|-------------------------------------|--|--------------------------|
| • Coupures de presse | <input checked="" type="checkbox"/> | • Études particulières | <input type="checkbox"/> |
| • Photographies | <input type="checkbox"/> | • Relevés pluviométriques | <input type="checkbox"/> |
| • Photographies aériennes | <input type="checkbox"/> | • Mesures de débits | <input type="checkbox"/> |
| • Documents graphiques | <input type="checkbox"/> | • Repères de crues (= repère indiquant le niveau atteint par une crue en un endroit donné) | <input type="checkbox"/> |
| • Données sur les dommages | <input type="checkbox"/> | • Travaux réalisés en relation avec les crues | <input type="checkbox"/> |
| • Documents d'archives | <input type="checkbox"/> | | |

2. AMENAGEMENTS, PROJETS ET TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU

2.1. Qui est en charge de la gestion des cours d'eau et des ruisseaux sur la commune ?



2.2. Des aménagements en vue de la protection des enjeux ont-ils été réalisés sur le secteur ? Si oui, lesquels ? Existe-t-il une étude hydraulique ayant permis de les dimensionner ?

CONSTRUCTION TERRASSE SUR L'AGOUR

2.3. La commune a-t-elle des projets liés à la rivière et notamment des projets pouvant influencer l'écoulement des crues (travaux de protection, remblai en lit majeur, recalibrage, projet routier, etc., ?



2.4. Avez-vous connaissance d'autres projets non communaux pouvant avoir un impact sur les phénomènes d'inondation ?

Le cas échéant, pourriez-vous en réaliser une copie afin de nous la transmettre directement ou nous préciser si elle est consultable en mairie ?

Consultable mairie

1.5. Quelle est la nature des terrains inondés lors des crues (bâti, prairies, cultures, boisements, ...) ?

Cultures
Prairies

1.6. La commune a-t-elle fait l'objet d'un classement en catastrophe naturelle liée à la problématique inondation ? Quelles sont les épisodes concernés ? Disposez-vous d'éléments liés à ces déclarations (liste des enjeux impactés, ...) ?

OUI

1.7. Y a-t-il eu lors des différentes crues des paramètres aggravant les inondations subies (embâcles aux ponts, rupture de digues, ...) ?

Embâcles sur SAGES

1.8. La commune présente-t-elle des spécificités particulières par rapport à la problématique inondation par débordement de cours d'eau (ouvrages limitants, forte imperméabilisation amont, remblai faisant obstacle aux écoulements, etc...) ?

/

1.9. Les cours d'eau de la commune sont-ils endigués ? Existe-t-il des systèmes de protection contre les crues (digue, bassin de rétention, ...) ? Si oui, pouvez-vous localiser sur la carte jointe les tronçons endigués ?

L'Adour endigué

3. DONNEES EXISTANTES

3.1. Disposez-vous de données topographiques sur votre commune ? Ces données sont particulièrement importantes pour la réalisation du Plan de Prévention des Risques.

OUI

3.2. La commune a-t-elle connaissance d'éventuelles études hydrauliques des cours d'eau réalisées sur son territoire ?

/

4. CONTACTS

4.1. Qui peut-on contacter pour de plus amples informations ?

Nom : TOHIN CHRISTIAN Tel : 0683 20 21 07

Organisme : ADJOINT AU MAIRE D'ARROS

Nom : _____ Tel : _____

Organisme : _____

Nom : _____ Tel : _____

Organisme : _____



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
des Territoires - Gers



5. RAPPEL DES ELEMENTS A NOUS TRANSMETTRE SI POSSIBLE

- Plan de la ville ;
- Formulaire complété ;
- Cartographie de la commune renseignée (localisation des repères de crue, des emprises inondées, des digues, ...)
- Repères de crues ;
- Photos ;
- Eléments topographiques (plan de récolement de voirie, topographie levée à proximité des cours d'eau dans le cadre de projet de lotissement, station d'épuration, ...)
- Etudes hydrauliques existantes ;
- Tout élément susceptible d'enrichir la réflexion menée sur les inondations.

6. CONTACT ARTELIA POUR TOUTES QUESTIONS

**Artelia Eau & Environnement
Agence de Toulouse
Parc Technologique du Canal - Immeuble Octopussy
16 avenue de l'Europe - 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE**

☎ : 05 62 88 77 00 - 📠 : 05 62 88 77 19

et plus particulièrement notre ingénieur en charge de cette affaire :

Laetitia BLANCH

✉ laetitia.blanch@arteliagroup.com



**Direction Départementale
des Territoires - Gers**



DEGARS SAGES APRES CRUE 2014





EDF



Titre	Plan de l'AR 0066
Imprimé par	
Echelle	1/1250
Commentaires	

CKDE 2014

L'Adour déborde



DEGAS SACET ABNES COWE 2014



Figure



ADOUR



↑ R9 262
St Now - St Gerse

А 9012

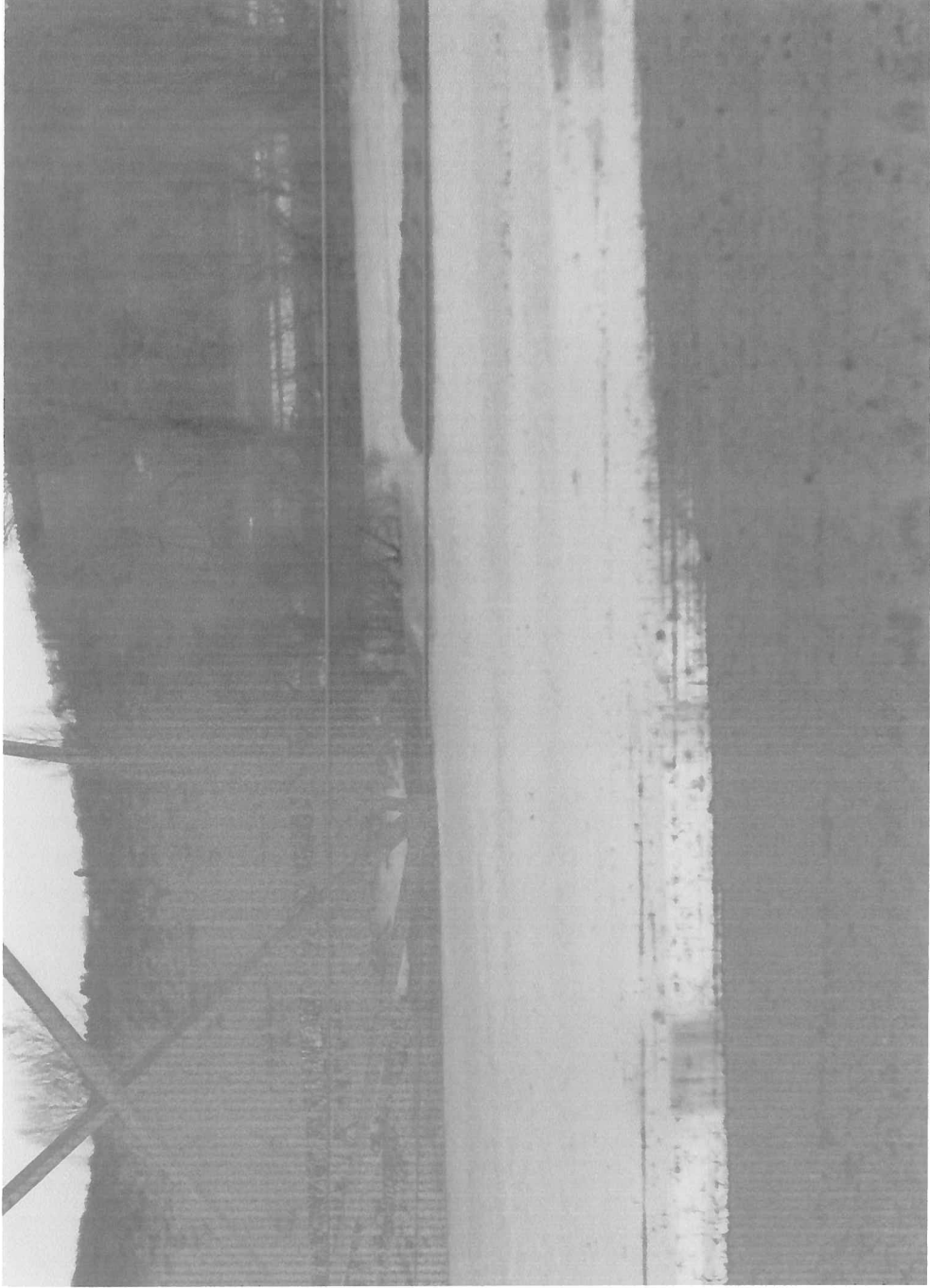


Agave case 2014



↑ Rg 262

FLORIDA CANYON 2014



PREFECTURE DU GERS

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2 : NOTE COMMUNALE – COMMUNE DE SAINT-MONT

**ANNEXE 2 :
REPERES DE CRUES**



PPRi Adour Lees Arros Boues
Lot n°1 : Adour-Lees

COMMUNE DE SAINT MONT

FICHE LAISSE DE CRUE SM1



Cours d'eau concerné : Saget

Commune : Saint Mont

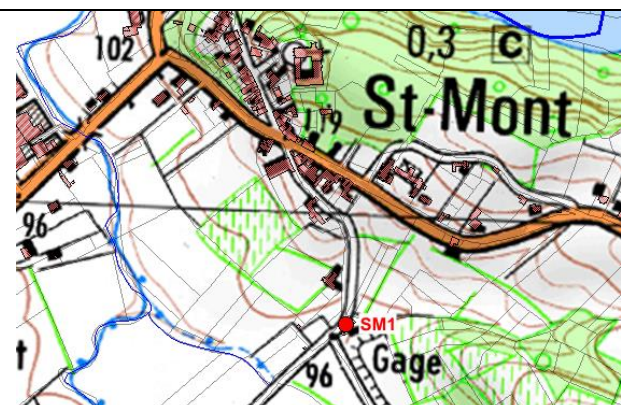
Date de l'enquête : Mai 2017

Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Elus Saint Mont

Profession : -

Remarque



Numéro de laisse de crue : 1

Situation : Lieu dit Gage

Fiabilité de la laisse de crue : Bonne

Description : L'eau arrivait a minima au pied du mur en 2014.

Date de la crue : 2014

Cote du terrain naturel : 96,81 m NGF

Hauteur d'eau : 0,16 m / TN

Côte du niveau d'eau *: 96,97 m NGF

Repère : Non

Nature du repère : -

Etat du repère : -



* (relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



PPRi Adour Lees Arros Boues
Lot n°1 : Adour-Lees

COMMUNE DE SAINT MONT

FICHE LAISSE DE CRUE SM2



Cours d'eau concerné : Saget

Commune : Saint Mont

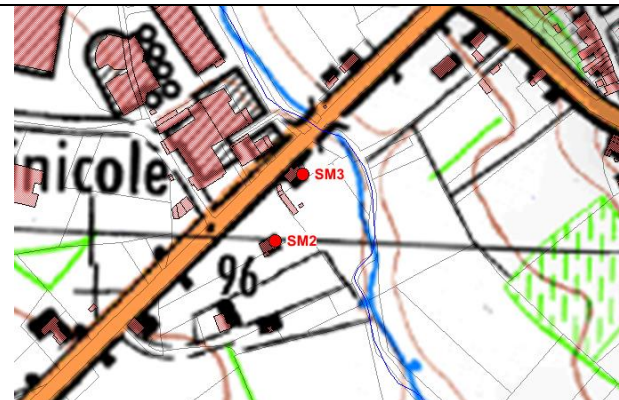
Date de l'enquête : Mai 2017

Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Elus Saint Mont

Profession : -

Remarque



Numéro de laisse de crue : 2

Situation : RD 946

Fiabilité de la laisse de crue : Bonne

Description : L'eau arrivait au niveau de la première marche (17 cm)

Date de la crue : 2014

Cote du terrain naturel : 95,91 m NGF

Hauteur d'eau : 0,17 m / TN

Côte du niveau d'eau * : 96,08 m NGF

Repère : Non

Nature du repère : -

Etat du repère : -



* (relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



PPRi Adour Lees Arros Boues
Lot n°1 : Adour-Lees

COMMUNE DE SAINT MONT

FICHE LAISSE DE CRUE SM3



Cours d'eau concerné : Saget

Commune : Saint Mont

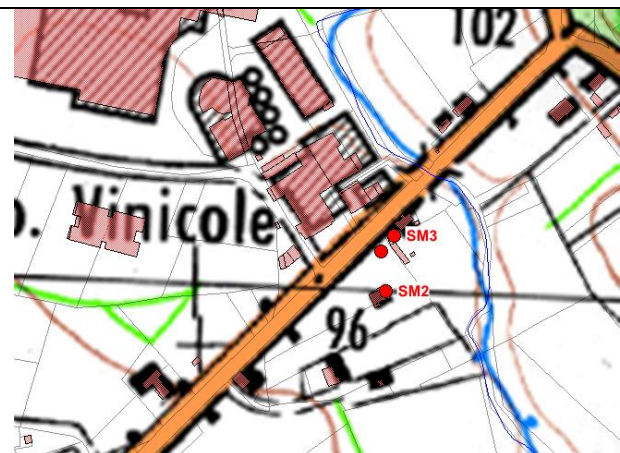
Date de l'enquête : Mai 2017

Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Elus Saint Mont

Profession : -

Remarque



Numéro de laisse de crue : 3

Situation : RD 946

Fiabilité de la laisse de crue : Bonne

Description : Il y avait 18 à 20 cm dans le hangar en 2014.

Date de la crue :	2014
Cote du terrain naturel :	95,85 m NGF
Hauteur d'eau :	0,2 m / TN
Côte du niveau d'eau *:	96,05 m NGF
Repère :	Non
Nature du repère :	-
Etat du repère	-



* (relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



PPRi Adour Lees Arros Boues
Lot n°1 : Adour-Lees

COMMUNE DE SAINT MONT

FICHE LAISSE DE CRUE SM4



Cours d'eau concerné : Saget

Commune : Saint Mont

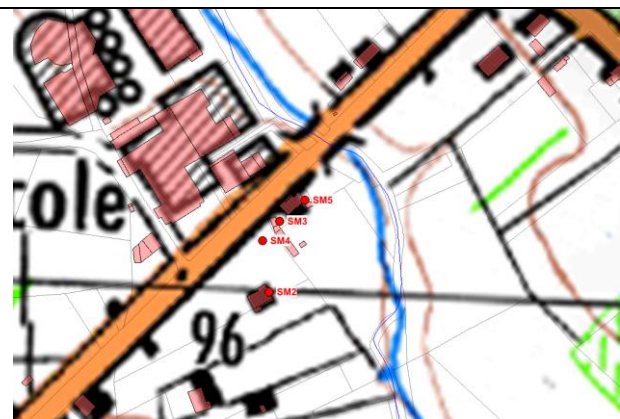
Date de l'enquête : Mai 2017

Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Elus Saint Mont

Profession : -

Remarque



Numéro de laisse de crue : 4

Situation : RD 946

Fiabilité de la laisse de crue : Bonne

Description : On ne voyait plus les jardinières en 2014 – h > 40 cm environ.

Date de la crue : 2014

Cote du terrain naturel : 95,74 m NGF

Hauteur d'eau : >40 cm/ TN

Côte du niveau d'eau *: 96,14 m NGF

Repère : Non

Nature du repère : -

Etat du repère : -



* (relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



PPRi Adour Lees Arros Boues
Lot n°1 : Adour-Lees

COMMUNE DE SAINT MONT

FICHE LAISSE DE CRUE SM5



Cours d'eau concerné : Saget

Commune : Saint Mont

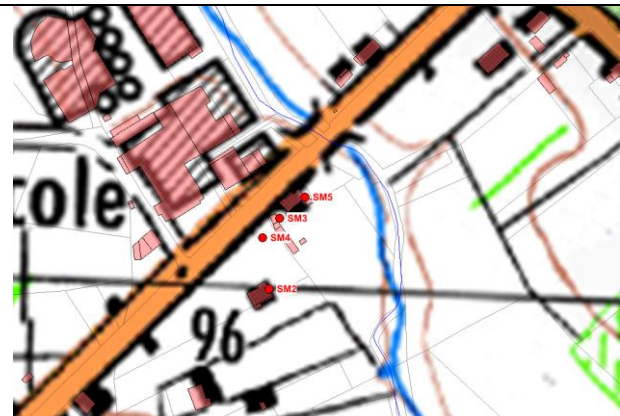
Date de l'enquête : Mai 2017

Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Elus Saint Mont

Profession : -

Remarque



Numéro de laisse de crue : 5

Situation : RD 946

Fiabilité de la laisse de crue : Bonne

Description : L'eau arrivait au niveau de l'hortensia en 2014.

Date de la crue :	2014
Cote du terrain naturel :	95,91 m NGF
Hauteur d'eau :	0 / TN
Côte du niveau d'eau * :	95,91 m NGF
Repère :	Non
Nature du repère :	-
Etat du repère	-



* (relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



PPRi Adour Lees Arros Boues
Lot n°1 : Adour-Lees

COMMUNE DE SAINT MONT

FICHE LAISSE DE CRUE SM6



Cours d'eau concerné : Saget

Commune : Saint Mont

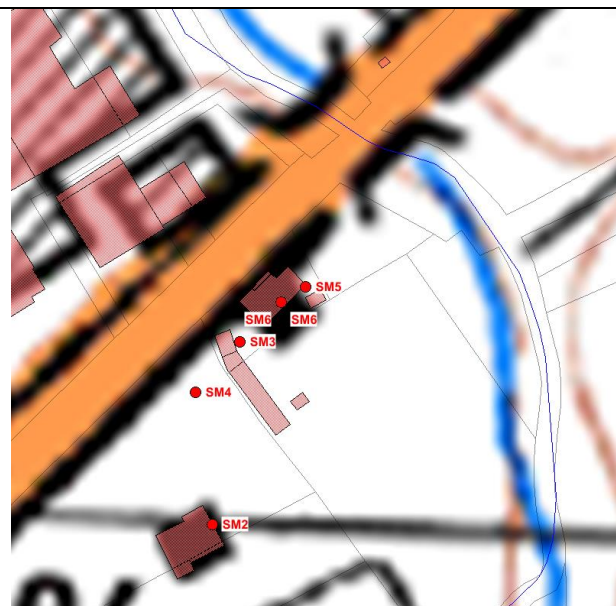
Date de l'enquête : Mai 2017

Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Elus Saint Mont

Profession : -

Remarque



Numéro de laisse de crue : 6

Situation : RD 946

Fiabilité de la laisse de crue : Bonne

Description : Il y avait 50 cm d'eau dans la maison en 1952.

Date de la crue : 1952

Cote du seuil : 96,35 m NGF

Hauteur d'eau : 50 cm / TN

Côte du niveau d'eau *: 96,85 m NGF

Repère : Non

Nature du repère : -

Etat du repère : -



* (relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



PPRi Adour Lees Arros Boues
Lot n°1 : Adour-Lees

COMMUNE DE SAINT MONT

FICHE LAISSE DE CRUE SM7



Cours d'eau concerné : Adour

Commune : Saint Mont

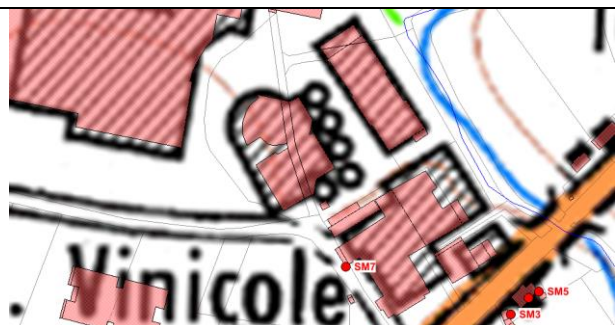
Date de l'enquête : Mai 2017

Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Elus Saint Mont

Profession : -

Remarque



Numéro de laisse de crue : 7

Situation : RD 946 – Cave coopérative

Fiabilité de la laisse de crue : Bonne

Description : Il y avait de l'eau jusqu'au niveau indiqué.

Date de la crue : 2014

Cote du terrain naturel : 95,35 m NGF

Hauteur d'eau : 0 cm / TN

Côte du niveau d'eau *: 95,35 m NGF

Repère : Non

Nature du repère : -

Etat du repère : -



* (relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



PPRi Adour Lees Arros Boues
Lot n°1 : Adour-Lees

COMMUNE DE SAINT MONT

FICHE LAISSE DE CRUE SM8



Cours d'eau concerné : Adour

Commune : Saint Mont

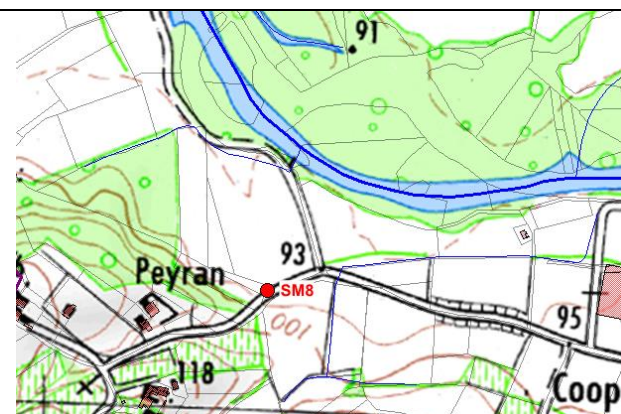
Date de l'enquête : Mai 2017

Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Elus Saint Mont

Profession : -

Remarque



Numéro de laisse de crue : 8

Situation : RD 946 – Cave coopérative - Poubelle

Fiabilité de la laisse de crue : Bonne

Description : Il y avait de l'eau jusqu'au niveau indiqué.

Date de la crue : 2014

Cote du terrain naturel : 94,10 m NGF

Hauteur d'eau : 0 cm / TN

Côte du niveau d'eau * : 94,10 m NGF

Repère : Non

Nature du repère : -

Etat du repère : -



* (relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



PPRi Adour Lees Arros Boues
Lot n°1 : Adour-Lees

COMMUNE DE SAINT MONT

FICHE LAISSE DE CRUE SM9



Cours d'eau concerné : Adour

Commune : Saint Mont

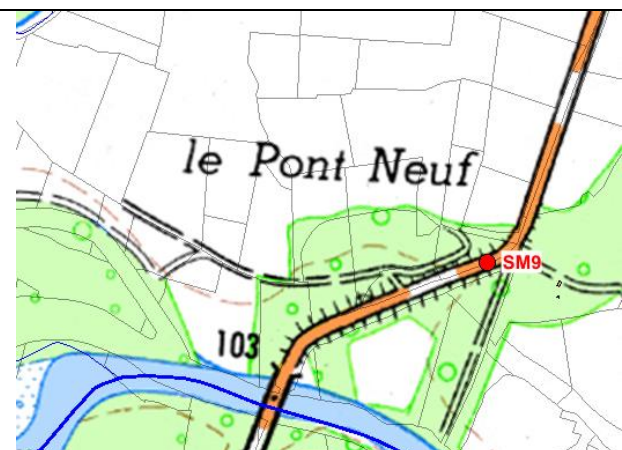
Date de l'enquête : Mai 2017

Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Elus Saint Mont

Profession : -

Remarque



Numéro de laisse de crue : 9

Situation : RD 262

Fiabilité de la laisse de crue : Bonne

Description : Il y avait de l'eau jusqu'au niveau indiqué.

Date de la crue : 2014

Cote du terrain naturel : 96,59 m NGF

Hauteur d'eau : 0 cm / TN

Côte du niveau d'eau *: 96,59 m NGF

Repère : Non

Nature du repère : -

Etat du repère : -



* (relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



PPRi Adour Lees Arros Boues
Lot n°1 : Adour-Lees

COMMUNE DE SAINT MONT

FICHE LAISSE DE CRUE SM10



Cours d'eau concerné : Adour

Commune : Saint Mont

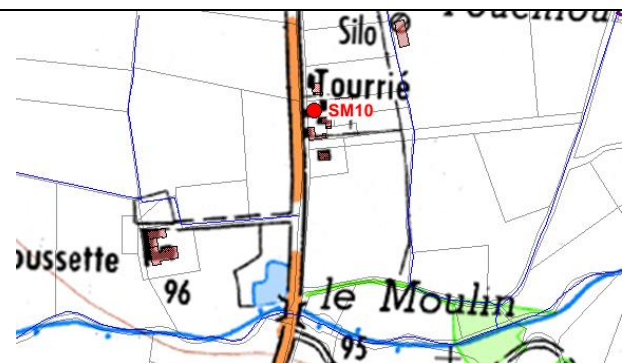
Date de l'enquête : Mai 2017

Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Elus Saint Mont

Profession : -

Remarque



Numéro de laisse de crue : 10

Situation : Tourrié

Fiabilité de la laisse de crue : Bonne

Description : Il y avait 25 cm d'eau dans la maison.

Date de la crue :

1952

Cote du seuil :

96,18 m NGF

Hauteur d'eau :

25 cm / Seuil

Côte du niveau d'eau * :

96,43 m NGF

Repère :

Non

Nature du repère :

-

Etat du repère

-



* (relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)